

COMPTE RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 15 juin 2021

<i>Date de convocation : 09/06/2021</i>	<i>Date d'affichage : 09/06/2021</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 15</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 12</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 15</i>

L'An deux mil vingt et un, le quinze juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER, A. DEHENRY, L. RICHARD, F. POIRIER, V. PRUD'HOMME, J. FOURMAUX, V. MOREL, M. MIRANDA, V. MAINIER

Absents excusés : A. AUBOIS ayant donné pouvoir à E. BERTHAULT, D. DEVEZE ayant donné pouvoir à G. ROYER, M. COLLET ayant donné pouvoir à A. GAYETANO

ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18/05/2021
- 3- ADMINISTRATION GENERALE :
 - a) Convention pour la location de la machine à pain
 - b) Remboursement du bris de la verrière du lavoir
 - c) Groupement de commande « transports en commun occasionnels ou récurrents » avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
 - d) Contrat de fourniture de gaz dans les bâtiments communaux
 - e) Tarifs des festivités du 14 juillet et de « Garçon, la note ! »
 - f) Changement de référentiel budgétaire et comptable (M57) en 2022, commune pilote
 - g) Projets Eglise et Lavoir, convention avec la Fondation du Patrimoine
- 4- COMMUNICATIONS DU MAIRE
 - a) Legs
 - b) Nouvelle organisation de La Poste pour la distribution du courrier
 - c) Remplacement éclairage public route de Nailly
 - d) Jachère fleurie
- 5- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES



1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Florian ION est désigné secrétaire de séance.

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18/05/2021

Le compte-rendu de la séance du 18/05/2021 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

3) ADMINISTRATION GENERALE

a) Convention pour la location de la machine à pain

M. le Maire explique que la boulangerie GALEX 3M paie **177€** par mois pour la location de la machine à pain. La convention est arrivée à échéance le 31.01.2021. Le locataire n'a pas renvoyé à ce jour la nouvelle convention et aucun loyer n'a donc été perçu depuis. Selon la boulangerie GALEX 3M cet accord était passé avec l'ancienne municipalité le temps que la machine soit amortie et aujourd'hui il souhaite ne plus payer de loyer ou obtenir une réduction du loyer. Cette location dégage des recettes pour la commune.

18h41 Arrivée Mme Royer

Après discussion, M. le Maire pense que le fournisseur de pain peut augmenter le prix de vente de la baguette pour amortir le coût de sa location. Il va proposer de poursuivre le service jusqu'au 31/12/2021 dans les conditions habituelles, le temps que chacun réfléchisse de son côté à la suite à donner.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision.

b) Remboursement du bris de la verrière du lavoir

M. le Maire expose que la commune doit toucher une indemnité de **2.920,11€** pour le remboursement du bris de la verrière au lavoir, totalité du montant des réparations, déduction faite de la franchise de **300 €**. Cette somme doit être déduite des subventions obtenues.

D2021-06-22 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement.

c) Groupement de commande « transports en commun occasionnels ou récurrents » avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

M. le Maire explique qu'en 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais devait renouveler son marché transport qui arrivait à terme et a proposé un groupement de commandes à l'ensemble des communes afin de bénéficier de tarifs avantageux. Treize communes ont souhaité adhérer pour des besoins réguliers ou occasionnels. Ce marché prend fin le 31.12.2021. La CAGS propose de renouveler ce groupement de commandes pour les communes qui le souhaitent. Cependant n'ayant pas de besoins particuliers le Conseil municipal n'en voit pas l'utilité puisque nous sommes déjà desservis par les lignes régulières d'Intercom.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, ne donne pas suite à l'offre de groupement de commandes.



d) Contrat de fourniture de gaz dans les bâtiments communaux

M. le Maire annonce qu'actuellement la commune a un contrat de fourniture de gaz avec ENGIE qui arrive à échéance le 31.07.2021 pour un coût annuel de **16.071€TTC**. Suite à une mise en concurrence de plusieurs fournisseurs d'énergie, l'offre de Total Energie est la plus intéressante avec un coût annuel de **12.442€ TTC.**, soit une économie prévisionnelle de **3.629€TTC**.

D2021-06-23 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'offre de Total Direct Energie pour un contrat de 48 mois à compter du 01/08/2021 avec un prix molécule fixe.

e) Tarifs des festivités du 14 juillet et de « Garçon, la note I » Rapporteur : Manuel MIRANDA, conseiller

Deux manifestations sont prévues sur la commune de Courtois. Pour se faire les tarifs et l'organisation doivent être validés.

Fête Nationale mercredi 14 juillet 2021 : la Société de chasse se charge de vendre les boissons, les bénéficiaires de la buvette leur reviendront.

M. le Maire propose et expose :

La commission S.L.C n'a pas vocation à gagner de l'argent avec les fêtes, il est donc proposé de renouveler l'implication de chaque association communale lors des manifestations et de faire tourner à chaque événement. C'est une façon d'aider les associations et de les motiver. M. le Maire ajoute que ce sont les associations qui font vivre la commune, d'ailleurs la Société de chasse propose de faire un repas de chasse.

« Garçon la Note I » mardi 10 août 2021 : la commission SLC commercialise les boissons et propose les tarifs suivants :

Bouteille d'eau	0,50€
Bière blanche et blonde	3,00€
Canette	2,00€
Bouteille de vin	12,00€

D2021-06-24 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs et l'organisation.

f) Changement de référentiel budgétaire et comptable (M57*) en 2022, commune pilote

M. le Maire explique que la commune de Courtois est sollicitée par le Centre des Finances Publiques pour faire partie des communes pilotes dans le cadre du changement de référentiel budgétaire et comptable. Ce dernier sera obligatoire pour toutes les communes au 01/01/2024. En tant que commune pilote, Courtois bénéficiera par voie de conséquence d'un accompagnement personnalisé pour cette mise en place.

*M57 = nomenclature budgétaire, plan comptable des métropoles et des collectivités.

D2021-06-25 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte à compter du 1er janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Commune et autorise M. le Maire à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



g) Projets Eglise et Lavoir, convention avec la Fondation du Patrimoine
Rapporteur : Aurore GAYETANO, adjointe

A. Gayetano expose une présentation des travaux de l'église concernant les vitraux, la toiture et le chauffage électrique (lustres chauffants). Le projet est consultable en mairie.

A. Gayetano propose une adhésion à la fondation du patrimoine afin d'obtenir des subventions.

D2021-06-26 : Le Conseil municipal, valide à l'unanimité l'adhésion à la fondation du patrimoine, la sollicitation des subventions auprès des différentes administrations et félicite A. Gayetano et les commissions concernées pour le travail effectués

4) COMMUNICATIONS DU MAIRE

a) Legs

M. le Maire explique que la succession de Mademoiselle Jacqueline BLAZOT est finalisée. Le montant du legs pour la commune de Courtois sur Yonne s'élève à **82.729€**. Il s'agit d'une somme importante qui représente 10% du budget communal. M. le Maire souhaite que cet argent soit placé avec la somme de la taxe d'aménagement perçue par MON LOGIS, dans l'attente de projets importants. Cet argent permettrait de faire des travaux à hauteur de **500.000€** avec une subvention de 80%.

A. GAYETANO souhaite qu'une partie de l'argent du legs soit allouée aux vitraux.

M. le Maire assure que toutes les dépenses de la succession feront l'objet d'une communication transparente à la population.

Le Conseil municipal à une pensée pour Mademoiselle Jacqueline BLAZOT.

b) Nouvelle organisation de La Poste pour la distribution du courrier

M. le Maire explique que dans le cadre de la future organisation du service de distribution du courrier de La Poste, les horaires de passage du facteur vont évoluer sur la commune de Courtois sur Yonne à partir du 15 juin 2021. La majorité du courrier continuera à être distribuée le matin avec une fin de distribution pouvant aller jusqu'à 16h30.

La baisse de l'activité courrier, amène La Poste à revoir régulièrement son organisation de la distribution. De même, la modernisation de la production permet de fournir aux facteurs une sacoche de courrier et petits colis prêts à distribuer. De ce fait le courrier trié arrive plus tard sur le site de distribution. De plus, les facteurs effectuent leur travail tout au long de la journée et conformément au Code du Travail, bénéficient d'une coupure méridienne pour déjeuner.

c) Remplacement éclairage public route de Nailly

L'éclairage public de la route de Nailly sera remplacé par des lanternes en source leds moins énergivores et plus économiques pendant l'été.



d) Jachère fleurie

La commune est propriétaire d'une parcelle qui se trouve sur l'ancien terrain de la station d'épuration de l'autre côté de la voie ferrée.

M. le Maire a rencontré l'agriculteur riverain de notre terrain, Monsieur VIARD. Il lui a proposé de cultiver notre parcelle en contrepartie, ce dernier fait une jachère fleurie sur un de ses terrains de l'autre côté du pont de l'autoroute. Ce projet de jachère fleurie permettra de faciliter la biodiversité.

5) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire explique qu'un convoi de gens du voyage d'une cinquantaine de caravanes s'est présenté à Sens sur l'aire d'accueil qui leur est réservée. Cependant, n'ayant pas prévenu les services concernés ni suivi la procédure d'arrivée la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais leur a refusé l'accès au terrain et ont prévenu les communes environnantes d'une installation potentielle.

Dans ce cadre M. le Maire a dû procéder à la sécurisation du terrain de foot en urgence. 20 rochers ont été placés et cinq plots en béton pour obstruer l'entrée du terrain de foot de Courtois sur Yonne. La facture s'élève à **4.413,60€TTC** sur lesquels la commune va bénéficier d'un fonds de concours.

E. BERTHAULT :

1. Donne pouvoir à G. ROYER pour le remplacer à la Commission des Jurés d'Assise de Champigny pour procéder au tirage au sort des jurés.
2. Informe qu'il a rédigé un courrier de soutien pour Courtois sur Yonne contre le projet Mon Logis et qu'un grand nombre de maires et vice-présidents de la CAGS l'ont déjà signé.

V. MOREL :

1. Souhaite savoir s'il reste du bois à vendre.
Réponse : non
2. Trouve que le carrefour de la route de Nailly et la RD26 est dangereux et mal aménagé.
Réponse : l'aménagement du carrefour est de la compétence du Département à qui nous allons transmettre la demande.
3. Souhaite savoir quand le préfabriqué (ex petite école) situé dans la cour de la mairie doit être détruit.
Réponse : nous allons nous pencher sur la question. C'est une structure amiantée et donc chère à démonter. Ressortir les devis déjà établis, si nous les retrouvons.

L. RICHARD :

1. Signale un gros trou dans la chaussée rue des Froments.
Réponse : nous allons demander à Vincent CHEVALIER (remplaçant de Gabriel Ancelin) de le boucher avec de l'enrobé à froid ainsi que celui se trouvant chemin de la Croix de Montois

M. MIRANDA :

1. Souhaite que l'abri sanitaire soit propre pour la fête nationale du 14 juillet.
Réponse : nous demandons à C. SENOBLE de s'en occuper. Les vitres vandalisées seront également remplacées.
2. Informe qu'une réunion avec les bénévoles est prévue le 16 juin

A.GAYETANO :

1. Informe que la commune a réservé un agent de sécurité pour le 14 juillet (20h/minuit **187,29€TTC**) et le 10 août 2021 pour « Garçon la Note ! » (20h/minuit **97,24€TTC**) à Courtois sur Yonne.
2. Rappel : rencontre avec l'ONF organisée le 30.06.2021 de 14h à 16h sur le parking de l'école afin d'échanger sur la peupleraie, son histoire, le choix des plants, la biodiversité.



3. Dans le cadre des journées du patrimoine du 19.09.2021, l'église de Courtois sera ouverte au public et un concert sera organisé par l'association les AMIS DU VIEUX COURTY le 18.09.2021

A.DEHENRY :

1. A rendez-vous avec un électricien à l'école mardi 22 juin pour un projet d'éclairage leds. A-t-on encore les plans de l'école ?

Réponse : oui

F. POIRIER :

1. Le projet d'interphone est en attente pour l'école et le projet des pavés numériques en bonne voie.

Réponse : l'entreprise MARINELLI doit intervenir mais a du retard suite au saccage de ses bureaux.

2. Il y a des problèmes de chaises pour le personnel du SIVOS, peut-être envisager un banc dans la cour de l'école pour l'année prochaine.

V.MAINIER :

1. Informe de problèmes de circulation rencontrés au niveau du 46 de la rue des Seigles dus à de nombreuses voitures stationnées sur les trottoirs.

Réponse : envisager de mettre des lignes jaunes et proposer une médiation avec les habitants.

V. PRUD'HOMME :

1. A été interpellée par des riverains qui signalent des herbes très hautes le long du chemin de l'Etang et des voitures qui y viennent la nuit et stationnent quelque temps avant d'en repartir.

Réponse : sujet à aborder lors d'un prochain conseil.

Séance levée 20h50

